



Ecole St Pierre
30 C, rue du Petit Paris
85540 LE CHAMP SAINT PERE
Tél. : 02.51.40.94.43
direction@champstpere-stpierre.fr

Protocole sanitaire Année scolaire 2021-2022

Contexte général

En cette rentrée scolaire 2021, la situation épidémique nous permet d'appliquer le **niveau 2** du protocole sanitaire. *Quatre niveaux ont été définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus graduées possibles face à chaque situation territoriale (Cf. doc en PJ)*

AUCUN PASS SANITAIRE ne sera exigé pour aller à l'école.

Accueil des élèves

Ce niveau 2 prévoit un retour **en classe en présentiel de tous les élèves**.

Port du masque

- **Pour les personnels** : le port du masque est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux **dans les espaces intérieurs**.
- **Pour les élèves** : le port du masque est **obligatoire à compter de l'école élémentaire du CP au CM2**.
- **Pour les parents** : **Le port du masque est obligatoire pour tout adulte entrant dans l'enceinte de l'établissement**. Les parents des élèves de maternelle (PS-MS) pourront accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe.

Lavage des mains

Pour les élèves, les règles de lavage de mains seront bien évidemment exigées :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant et après chaque récréation
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Pour les adultes, le **nettoyage et la désinfection des mains est obligatoire** avant d'entrer dans l'enceinte de l'établissement. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Les salles de classe seront largement et régulièrement aérées.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) sera réalisé plusieurs fois par jour.

Limitation du brassage

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves est obligatoire.

Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres.

Fermeture de classe

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours s'appliquera dès l'apparition du premier cas positif. Les apprentissages se poursuivront à distance.

Conduite à tenir lors de l'apparition de symptômes

- Les parents devront **prendre la température de leur enfant avant le départ** pour l'école. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou tout autre symptôme évocateur de COVID-19, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant.
- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel conduira à **l'isolement immédiat** de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant.
- En cas de symptômes évocateurs, les parents assureront, en lien avec leur médecin traitant, la réalisation d'un **test de dépistage** chez leur enfant. Le processus d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Les enfants concernés ne pourront pas être acceptés de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.